

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

RAMASSAGE A DOMICILE

JEUDI 05 OCTOBRE 2017

- Volume limité à 1^{m3} par foyer.
- Pour faciliter ramassage et tri, présenter un tas « ferraille » et un tas « objets encombrants ».

Cette catégorie de déchets, usuellement couverte sous la dénomination de « MONSTRES » comprend :

- Les petits et gros appareils ménagers (cuisinières, réfrigérateurs),
- Le mobilier (petits meubles, sommiers, matelas),
- Les autres gros objets (bicyclettes, poussettes),
- Les emballages de grande taille (cartons, housses plastique, blocs de polystyrène, palettes...),
- Le matériel de bricolage (outillages),
- Les verres non recyclables.

Ne sont pas collectés : Les magazines ou journaux, la laine de verre ou de roche, les vêtements, les cartons, les pneus, les pots de peinture ou solvants, les bidons de produits phytosanitaires, les batteries, les piles les huiles de vidange, les gravats, les ordures ménagères les produits sanitaires (médicaments, seringues...) déblais, décombres et débris ainsi que les végétaux. **(Tous ces articles seront laissés sur place)**

Il vous appartient de les déposer à la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays d'ISSOUDUN, avenue Jean Bonnefont route de Migny.

Quant aux bidons de produits phytosanitaires ils sont collectés par les marchands de produits agricoles.

LA MAIRIE